



2024

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Torny**

s a i d e f

# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## **ORDURES MENAGERES : sacs poubelles**

Les déchets ménagers sont récoltés dans des sacs poubelles officiels **AIR-PRO Glâne** dans les moloks collectifs situés près de l'église de Torny-le-Petit, près de la salle communale de Middel, près de l'école de Torny-le-Grand, à Perret-Crochet et près de l'abri PC de Torny-le-Grand.

## **DECHETS RECYCLABLES ET AUTRES**

La déchetterie intercommunale est située au Chemin de la Chaussy 5, à Châtonnaye (voir plan).

### Heures d'ouverture :

MARDI de 17h00 à 19h30

JEUDI de 17h00 à 19h30

SAMEDI de 08h30 à 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

## **MON REFLEXE TRI À LA SOURCE**

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **rapporter au magasin**, dans lequel je me suis rendu, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles de lait, d'huile et de vinaigre en plastique, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- je laisse sur place les emballages de mes achats, autant que possible

## **MA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchets annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## **Contact et infos**

### Administration communale de Torny

Rte de Pré-Pury 46

1749 Middel

026/658.17.77

administration@dechetterie.chatonnaye.ch

www.dechetterie.chatonnaye.ch

### Conseillère communale

Alicia Perroud

076/405.27.66

### Service technique

Pour les débarras d'appartements veuillez vous adresser directement au responsable de la déchetterie

### LANGES & COUCHES

- 60 sacs de 35 litres seront remis gratuitement aux familles pour les enfants jusqu'à 3 ans. La remise se fait sous forme de tranche de 20 sacs de 35 litres par année ou 40 sacs de 17 litres.
- Personnes incontinentes : sous présentation d'un certificat médical ou attestation de la pharmacie. La remise se fait sous forme de tranche de 10 sacs de 35 litres par année ou 20 sacs de 17 litres.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

## Déchets encombrants

Les déchets encombrants (meubler, matelas, tapis, etc...) sont pesés et taxés au poids au prix de fr. 0,50 le kilo.

La carte d'accès au compacteur est nominative et remise par votre administration communale contre un dépôt de fr. 20.-. En cas de perte ou de casse, le dépôt n'est pas remboursé. Les kilos pesés seront facturés en même temps que la taxe fixe annuelle.

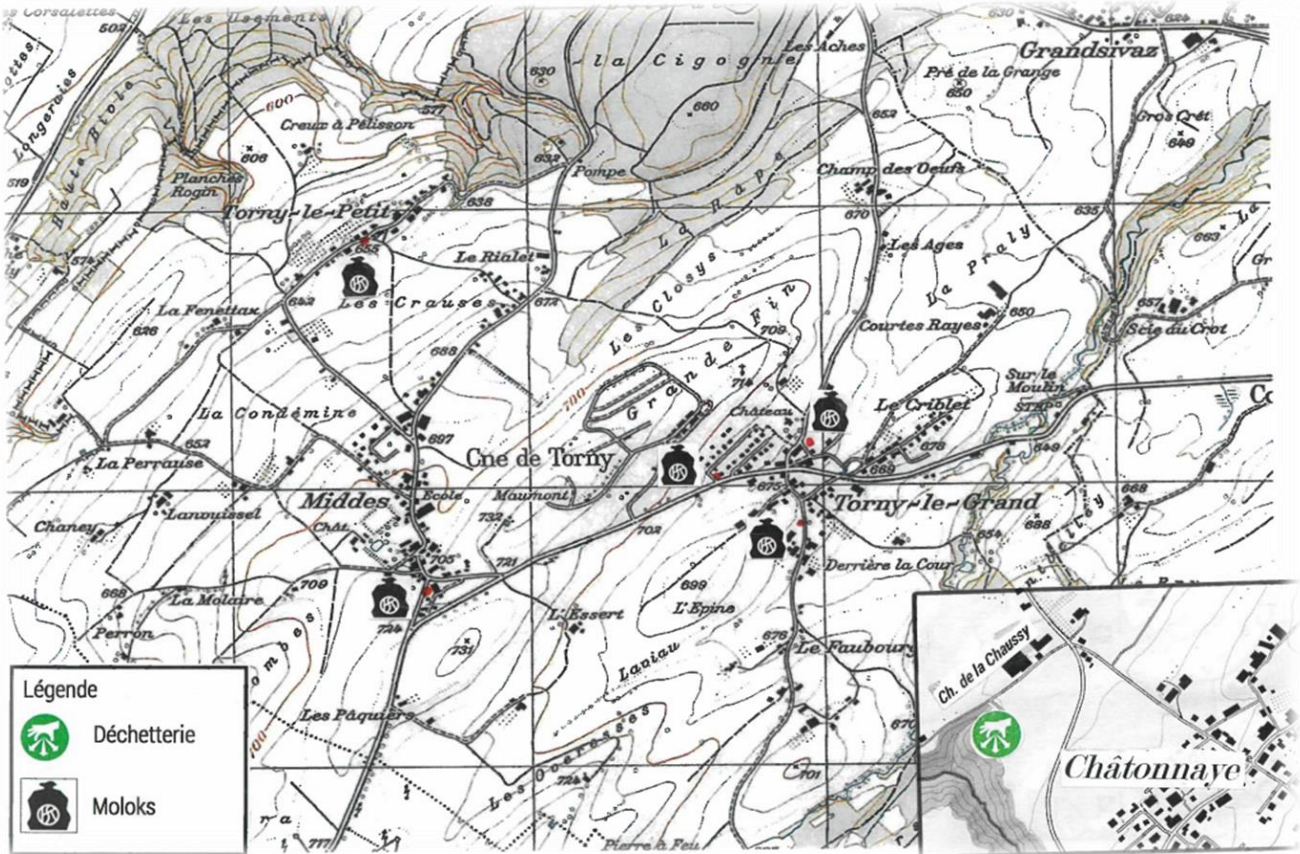
Les déchets encombrants doivent être démontés à la maison pour éviter les bouchons à la déchetterie. Les différents matériaux seront triés, par exemple : si on démonte une armoire, on peut trier le bois, les parties métalliques comme les gonds et les serrures et les éventuels vitres et miroirs.

Attention ! les différents verres et les miroirs ne vont pas dans la benne à verre mais dans les intertes.

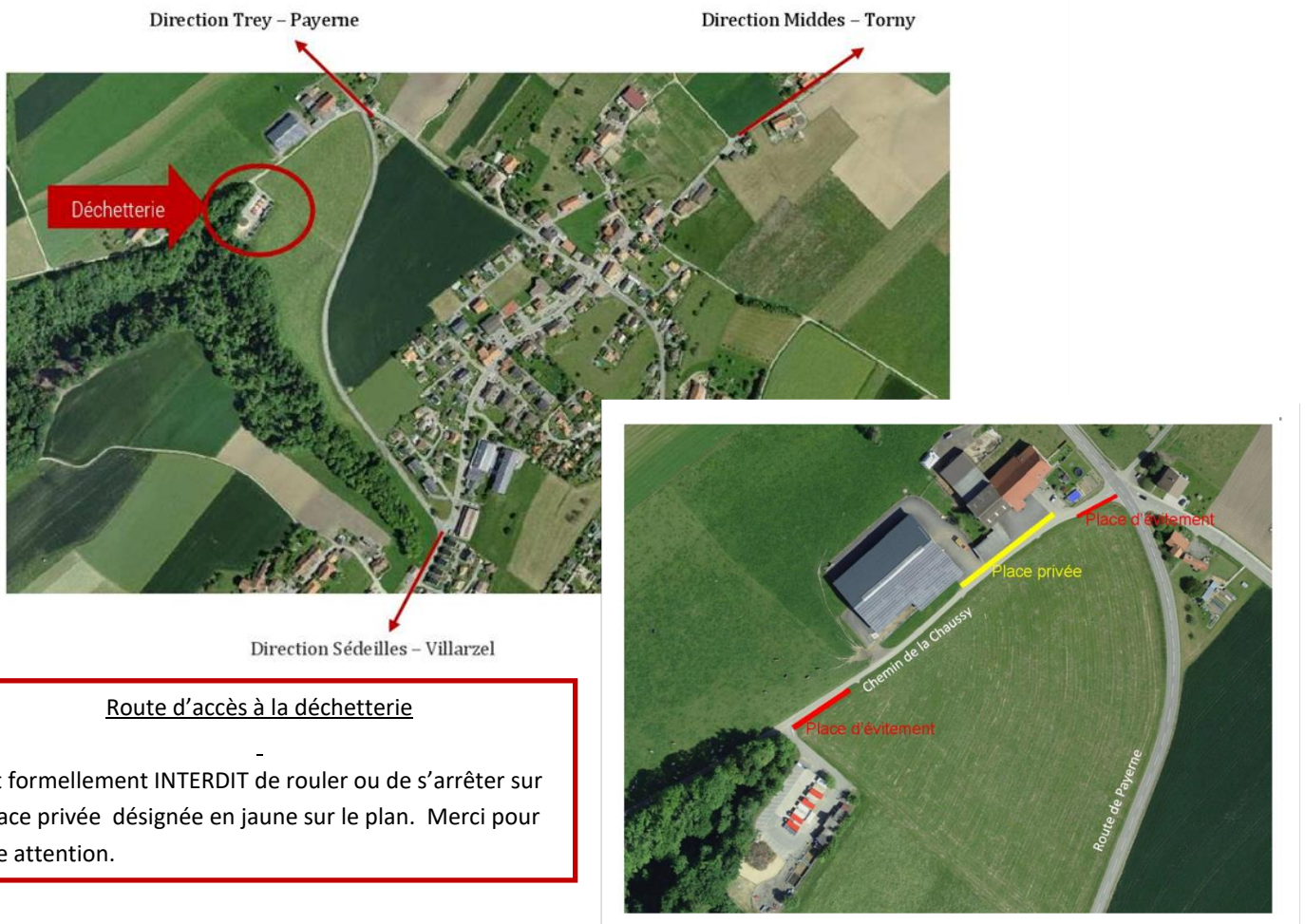
**Nouveau ! Le polystyrène BLANC et PROPRE** est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise (blanc et propre) soient respectées, ce nouveau service pourra être maintenu. MERCI de vous conformer aux instructions du personnel de la déchetterie.



## Plan de situation de la déchetterie et des moloks



### Plan de situation de la déchetterie



#### Route d'accès à la déchetterie

Il est formellement INTERDIT de rouler ou de s'arrêter sur la place privée désignée en jaune sur le plan. Merci pour votre attention.



## Comment bien trier ?



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Barquettes, canettes, boîtes de conserve et emballages frappés du logo "alu". L'aluminium mélangé avec d'autres matières va dans les sacs taxés.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Les matériaux tels que vaisselles, carrelages, verres contenant du plomb, miroirs, vitres, briques, etc... sont acceptés en petite quantité.



**Litière de chat**  
A jeter dans les sacs taxés. **Interdit de jeter dans les toilettes.**



**Appareils électriques et électroniques**  
A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



**Déchets de jardin**  
**Torny** : benne verte près de la ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



**Médicaments**  
**A rapporter à la pharmacie.** Ne jeter, en aucun cas, dans les WC ou à la poubelle.



**Bois**  
Les meubles sont démontés à la maison. Toutes les pièces métalliques telles que gonds, serrures et poignées ainsi que les vitres et miroirs sont retirés.



**Déchets spéciaux des ménages**  
Tous produits toxiques : peintures, solvants, insecticides doivent être rapportés dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



**Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale payants**  
Dans les moloks indiqués sur le plan **Sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne uniquement.**



**Pneus**  
A rapporter dans les points de vente. Les pneus ne sont PAS repris à la déchetterie.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Uniquement les capsules **en aluminium**. Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.



**Dépoilles d'animaux**  
A déposer dans un Centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. Liste des centres au bureau communal ou sur le site Internet [sanima.ch](http://sanima.ch).



**Papier**  
Journaux, magazines, papier de bureau. **ATTENTION : les papiers cadeau ou plastifiés, les nappes, les mouchoirs et autres papiers spéciaux doivent être jetés dans les sacs taxés.**



**Sagex**  
Uniquement le **sagex d'emballage blanc et propre**. Les sagex en couleur, sales ou ayant contenu des aliments ne sont pas repris.



**Carton propre**  
Les cartons doivent être vides, propres et sans ficelle. Le carton ne doit contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu, etc...



**Ferraille (objets métalliques)**  
La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau.



**Peintures**  
A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



**Textiles et chaussures**  
Les textiles hors d'usage sont séparés des vêtements récupérables. Les chaussures sont propres et attachées par paires et séparées des textiles. Peluches, sacs.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Seuls les gros plastiques durs sont repris. Les films ou barquettes alimentaires, les sachets, les bouteilles d'huile et vinaigre vont dans les sacs taxés.



**PET**  
Ne sont admises QUE les bouteilles de **boissons** portant le sigle "Pet recycling" et aplaties.



**Tournée spéciale branches**  
**Diamètre maximum 20 cm.** Les grandes quantités seront acheminées dans un centre de collecte ou compostière. **Il est interdit de brûler des déchets verts**



**Déchets compostables ménagers**  
**Torny** : benne verte près de la ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



**Gazon**  
**Torny** : Ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



**Piles et accumulateurs**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



**Déchets encombrants combustibles payants**  
Les objets encombrants sont pesés et compactés. fr. 0,50 le kilo.



**Huiles minérales et végétales**  
**ATTENTION** : les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine) ne doivent pas être mélangées. Pas de graisse.



**Plastiques agricoles** payants  
Dans le compacteur à déchets encombrants ou amener dans une entreprise agréée.



**Verre**  
Le verre est **trié par couleurs** : blanc, vert et brun. Les autres couleurs, ou en cas de doute, jeter dans le verre **vert**. Enlever les bouchons, couvercles et fermetures.



## HORAIRE D'OUVERTURE

<b>Mardi</b>	<b>17h00 – 19h30</b>
<b>Jeudi</b>	<b>17h00 – 19h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>08h30 – 11h30</b>

Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20

## TARIFS

Les sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne sont en vente au P'tit Mag et dans les commerces des communes membres.

Prix du rouleau de 10 sacs :	* 17 litres	Frs 11.-
	* 35 litres	Frs 20.-
	* 60 litres	Frs 32.-
Prix du rouleau de 5 sacs :	*110 litres	Frs 24.-

**La taxe au sac** est destinée à financer l'élimination des ordures ménagères et des déchets non valorisables.

**La taxe de base annuelle** est facturée à toutes les personnes majeures. Elle finance la gestion, le stockage et le transport des déchets valorisables.

**La taxe au poids** finance l'élimination des déchets encombrants.



## FERMETURES

La déchèterie est fermée les jours fériés fribourgeois soit :

Le jeudi 09 mai 2024	Ascension
Le jeudi 30 mai 2024	Fête-Dieu
Le jeudi 1er août 2024	Fête national
Le jeudi 15 août 2024	Assomption
Le jeudi 26 décembre 2024	Saint Etienne

## REGLES DE SECURITE



- Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, **la fouille des bennes est strictement interdite**. Si une personne souhaite prendre un objet, elle doit s'adresser à un(e) employé(e) de la déchetterie équipé(e) de matériel de sécurité qui se chargera de récupérer l'objet convoité.
- Il est vivement déconseillé de prendre des enfants en bas âge et de les laisser courir à la déchetterie sans surveillance car de nombreux véhicules circulent, parfois trop vite, à travers le dédale des bennes. **Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant.**
- **La vitesse est limitée à 10 km/h.**
- **Il est interdit de fumer** dans l'enceinte de la déchetterie. 
- Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule pendant le déchargement de celui-ci.
- La place de la ferme située sur le chemin de la Chaussy est privée. Il est formellement interdit d'y rouler. 

## CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.

**Merci de prendre en compte leurs remarques et conseils.**

Une amende à hauteur de fr. 50.- à fr. 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus d'obtempérer aux directives du personnel de la déchetterie,
- Dépôt de déchets sauvages.

**Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.**

Plus d'informations sur le tri des déchets sur [www.dechetterie.chatonnaye.ch](http://www.dechetterie.chatonnaye.ch)